pays supporte les premiers frais de ces installations, et qu'il soit ensuite à la merci des propriétaires des navires dans lesquels elles auront été faites.

projet, ce sera à la Chambre de voir s'il ne serait pas prudent d'autoriser le ministre à embrasser une période de quatre ou cinq ans dans les contrats qu'il conclura avec les lignes qui feront les installations nécessaires pour le transport à froid. Cela leur donnerait une certaine garantie de profit sur le capital placé dans les installations. Je crois que dans la pratique, on constatera la nécessité d'une attention constante pour établir ce trafic et le mettre sur un bon pied. Je n'ai pas besoin de dire que le gouvernement devra de même voir avec le plus grand soin à ce que les contrats passés et les conditions établies soient de nature à protéger l'intérêt public contre les exigences des compagnies maritimes, tout en procurant toutes les facilités possibles pour assurer le développement du système des compartiments froids.

J'attire sur ces deux points l'attention de la Chambre, en proposant l'adoption du rapport, afin que, si le gouvernement s'y montre disposé, la Chambre puisse être saisie du fait quand nous discuterons le budget dans lequel sera inséré un crédit pour la mise à exécution des recomman-

dations du comité.

M. SPROULE : Je désire dire quelques mots au sujet de ce rapport, car j'y attache une grande importance pour le pays. Le dernier parlement fut saisi de la question, mais à un moment de sa durée où il était împossible de pourvoir d'une facon satisfaisante à l'application des principes qu'elle d'aller aussi loin que le voulaient certains acheteurs Elle fut soumise à l'attention du gouvernement actuel, par l'intermédiaire du comité de l'agriculture, des les premiers jours du parlement. Il y a trois questions qui font l'objet de ce rapport dont le gouvernement actuel pourrait s'emparer avantageusement sans perdre de temps, et s'il les étudie sérieusement et leur donne une heureuse solution, ce sera dans l'intérêt et à l'avantage des cultivateurs canadiens.

La première a trait à la nécessité d'établir un système d'emmagasinage à froid pour le transport de nos produits alimentaires périssables sur les marchés du monde. La résolution qui accompagne ce rapport réclame énergiquement l'adoption de ce système. L'année est trop avancée, j'en ai peur, pour qu'il soit possible de faire quelque chose qui puisse donner des résultats avantageux dans la présente saison ; mais d'ici au printemps prochain, on aura tout le temps nécessaire pour établir les moyens de transport à froid dont le pays a si grand besoin présentement. L'attention du gouvernement ayant été appelée là-dessus de bonne heure, il aura l'occasion d'étudier soigneusement la question et de faire ce qu'il y a à faire à cet égard.

La question du relâchement de nos règlements de quarantaine est aussi mentionnée dans ce rapport. Un grand nombre de gens sont d'avis que nos reglements de quarantaine, qui obligent tout importateur d'animaux de race à faire subir à ses bestiaux une quarantaine de 90 jours à la frontière, sont un sérieux obstacle, en ce qu'ils obligent l'importateur à payer ses animaux plus cher, lui causent de graves inconvénients, lui font perdre beaucoup de temps et lui font dépenser beaucoup d'argent. On prétend que nos troupeaux ne se maintiennent lai.

pas aussi bien qu'ils le feraient s'il y avait un relâchement sous ce rapport. En d'autres termes, on est convaincu que si les importateurs d'animaux Si le gouvernement se montre favorable à ce de race pouvaient faire entrer ces animaux dans le pays après une sérieuse inspection vétérinaire précédant leur expédition au Canada et une réinspection ici, ce serait une grande amélioration. L'importation devrait être accompagnée d'un certificat attestant que les animaux ont été choisis dans des troupeaux et des parties du pays où il n'y a pas de maladies infectieuses ni contagieuses. Cela permettrait aux importateurs de faire entrer leurs animaux sans leur faire subir la quarantaine de 90 jours, et ce serait pour eux une grande économie. Cette recommandation est faite dans le but d'assurer plus de liberté à l'importation des animaux, et l'on croit qu'il en résulterait une grande amélioration de nos troupeaux qui, dans l'opinion de quelques-uns, dégénèrent quelque peu, par suite de nos règlements actuels de quarantaine.

Le comité a été saisi de la question de savoir s'il serait à propos d'inviter le gouvernement actuel du Canada à faire des représentations au gouvernement des Etats-Unis, en vue d'obtenir un relâchement réciproque des règlements de quarantaine qui qui aurait eu pour effet de comprendre dans le privilège les animaux ordinaires de même que les animaux de race. Un grand nombre de membres du comité ont objecté à cela, et avec beaucoup de raison, je crois. La recommandation n'est donc pas comprise dans le rapport. Tout en croyant qu'il était désirable de relâcher les règlements de quarantaine dans la mesure recommandée dans le rapport, nous n'avons pas cru qu'il fût désirable

et importateurs.

La question qui fait ensuite l'objet du rapport a trait au privilège, obtenu en partie il y a quelques années, d'exporter des bestiaux en Europe par certains ports américains. Il y a quelques années, on concéda au Canada la faculté d'exporter des bestiaux sur les marchés anglais par voie de Portland, Me., et, à cette époque, c'était le seul port des Etats-Unis qui nous était ouvert. On étendit plus tard ce privilège au port de Boston. Cela donnerait à nos exportateurs l'avantage de la concurrence dans les prix de transport, et la chance de profiter du taux réduit de fret qu'on peut parfois obtenir pour l'expédition des animaux par la voie de Boston et de Portland. On croit qu'il en résulterait une réduction générale des taux de fret pour les animaux exportés de ce pays.

La dernière question dont le comité s'est occupé a été une recommandation au gouvernement d'étu-dier la question du tarif de transport par voie ferrée, qu'on croit beaucoup plus élevé aujourd'hui qu'il ne devrait l'être, ainsi que la question du tarif différentiel établi entre les grands et les petits expéditeurs, entre une partie du pays et une autre, entre les localités où il n'y a pas de concurrence en matière de transport par voie ferrée, et celles où il

y en a. Ce sont là les principales questions qui font l'objet de ce rapport. Ce sont des questions d'une grande importance pour nos agriculteurs, et qui demandent d'être promptement et très attentivement étudiées par le gouvernement. J'appelle aujourd'hui l'attention sur ces questions, dans l'espoir que le gouvernement pourra les résoudre à bref dé-